L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
NO. 84, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année, dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne; [illegible] trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. [illegible] à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes [illegible] payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, un mois avant que le terme de leur abonnement [illegible].

ANNONCES. Une piastre par carré de dix lignes pour la première insertion, et [illegible] pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de 213 lignes au moins.

ANNONCES à l'année aux annonces [illegible] les banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, \$50; les agens pour navires, bateaux à vapeur [illegible] commerce [illegible] \$60. Ces abonnements ne sont qu'à l'année et d'avance.

Le privilège des avocats, leurs avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Les Annonces de mariage et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de [illegible] &c. &c. [illegible] payer [illegible] annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne devront paraître que par intervalles, [illegible] \$1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou Articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront double de prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des annonces d'un bord [illegible] par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c. seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et facturées [illegible] conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il paraisse [illegible].

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour la maison du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront \$60.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POELES—POELES!—S. Locke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall, un nouveau supplément de poeles. Leur assortiment se compose actuellement de poeles à Franklin, de Spoon, patentés, de toutes grandeurs; poeles des Radiateurs à charbon, de Philadelphie; poeles à fourneaux, même à fauteuil, et trois bouilloires; fours de cuisine, poeles à navires et à steamboats; aussi, des tuyaux de poeles, que l'on posera sur demande.
24 dec—a

MARRONNAGES.

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.—Seront données à la personne qui logera en prison le nègre MARLANN, âgé d'environ 24 ou 30 ans, petite taille et [illegible]; [illegible] marchait [illegible] comme elle a un anse [illegible] bateau comme cuisinier; on suppose qu'elle cherchera à s'embarquer abord [illegible] capitaines de bateaux à vapeur, sont notifiés de ne point l'emmener à leur bord, sous les risques des pénalités de la loi.
9 a — U. WILKINSON, 81, Canal.

\$50 DE RECOMPENSE—Partie-marronne de chez le soussigné, le 10 courant, sa négresse PAULINE, âgée d'environ 35 ans, joues creuses, mauvaises dents, d'une taille moyenne, maigre, bien connue comme ayant appartenu à feu Mr. Marot. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'arrêtera ou la ramènera à
J. ALBERE.
1er avril—5 — No. 26, rue St-Louis.

\$50 DE RECOMPENSE sera donnée pour l'arrestation du nègre GEORGE, âgé d'environ 19 ans, d'une petite taille et très noir, portant généralement un chapeau de toile ciré à bas fond & un gilet de drap bleu, ayant aussi des boucles d'oreilles. George parle très intelligemment lorsqu'on lui parle, mais il se prononce vite; je prendrai pour un salut. Il a conduit un dray pendant les trois dernières années dans cette ville. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'arrêtera, en s'adressant à
WILLIAM BARNES,
27f — Encoignure Grevier et Carondelet.

\$25 DE RECOMPENSE—Parti marron de la paroisse Assomption (Lafourche) depuis 9 mais. le nègre américain nommé COFFEE, âgé d'environ 30 ans, ayant une tache blanche sur le côté gauche de la tête, taille d'environ 5 pieds 3 pouces, fortement constitué; il sait lire l'anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état.
16f—3 1m — DESIRE PLACENTIA.

\$20 DE RECOMPENSE.—Seront données à quiconque logera dans une des geoles de cette paroisse, le nègre créole LOUIS, âgé d'environ 30 ans, taille moyenne, parlant l'Anglais et le Français; il était autrefois employé à la ville; ces deux sont [illegible].
11 m 3 p 15j — AUG. MONTREUIL.

AUX EMIGRÉS DU MEXIQUE—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français malheureux qui, par les circonstances désastreuses de la guerre, se trouvent réfugiés dans cette ville, ses services comme médecin. Il leur fournira les médicaments nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés près des infortunés compatriotes, à ordonner les médicaments qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M. Serres, encoignure des rues Royale et Chartres.
28 jan — M. DUPIERRIS, docteur, rue Ste. Anne, no. 54.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, [illegible] chez Mr. RULH, pharmacien, chimiste, encoignure des rues Dauphine et Bienville, à la Nouvelle-Orléans, il a toujours [illegible] toutes les eaux [illegible] de Vichy, des Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Seidlitz, de Bouleges, de Saratoga et Congress et en général de toutes les eaux minérales.

Dans le même lieu on prépare toutes les eaux minérales qui sont d'usage, sur formule de tous les médecins, ainsi que toutes les préparations [illegible] la médecine [illegible].
27 oct—a

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lassus. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel.

LES soussignés, agents dans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, se trouvent à la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir des cotons pour le compte de ladite banque, et accordent les prêts nécessaires pour mettre les habitants à même d'obtenir l'avance sur ce qui est stipulé.
20 dec — BECKER, HADLEY, DAVIS & Co, 36, rue du Camp.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.
Jackson, 19 novembre 1838.

Monsieur,
Les directeurs de cette institution ayant l'intention que la récolte de coton actuelle soit [illegible] à l'ordinaire et que les habitants puissent [illegible] la vente de leur récolte jusqu'à ce que, [illegible] ont conçu, proposé un plan de faire une avance de soixante piastres sur chaque balle de bon coton vendable pourvu qu'il soit livré et délivré aux agents de la banque, qui seront nommés dans les lieux d'embarquement suivants: au Natchez, à Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Manchester, Yazoo, Satartia, Benton, Gainesville, Grenada, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus desdits agents, avec le nombre, le numéro et le poids de chaque balle, ainsi que la police d'assurance sur la dite récolte, portant deux bonnes sécurités au plus, pour mettre sous la direction afin d'obtenir la dite avance.

Le coton devra être expédié à Liverpool ou à tel autre marché désigné par la personne qui le délivrera, à ses risques et frais, et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits, ainsi que le change, tant de l'étranger que du pays devront être débités à son compte et le cours du change qui aura été convenu, et le cours de la place au moment où le montant des ventes aura été reçu.

Je suis respectueusement &c.
(Signé) W. P. GRAYSON, caissier.
20 dec—1y

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.
CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle toutes les plantations seront coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte générale de l'Etat de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er janvier prochain. Les malheureux propriétaires en quelques autres noms de domaine par lesquels leur plantation est connue, seront imprimés sur celles qui ont les grandeurs pour la lettre, et ceux où on ne pourra les faire auront un chiffre de renvoi, et l'on trouvera ces noms dans la marge de la carte aux chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1/2 pieds sur 5 1/2 et sera faite avec une grande exactitude. Les plantations seront diversement coloriées, ce qui lui donnera une apparence pittoresque.
3av — JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité.

ECRITURE.—Les personnes qui désirent acquérir une écriture rapide et élégante, sont invitées à s'adresser à l'Académie d'Ecriture, à l'encoignure de la rue du Canal et Passage de la Bourse, dirigée par MM. A. & E. Everett, successeurs de Dolbears and Brothers. Le nombre des leçons n'est point limité, mais il est nécessaire que l'élève continue jusqu'à ce qu'il ait acquis une amélioration satisfaisante. Les heures de classe sont de 9 heures à 10 a. m.; de 4 à 6 et de 7 à 9 p. m.

N. B. Science de l'Ecriture de Dolbear, à vendre.
dem—2

AVIS.—A. LEFEBVRE a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il vient de prendre pour associé le sieur J. Chéri fils, pour continuer le commerce des liquides, et que la raison de cette nouvelle maison a commencé du 10 courant sera
A. LEFEBVRE & Co.
11 avril — rue Toulouse, No. 30.

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles connues ci-dessus.—Pour l'économie, la facilité et la commodité, elles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront de pleines sans aucun frais aux acquéreurs.
GEORGE PIERCE, Agent. 57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière:

MM. Charles Harrod,	Col. Wm. Christy,
Sam. J. Peters,	Benj. Story,
William Bruce,	Henry Lockett, Esq
J. W. Breedlove,	W. A. Gasquet,
J. H. Leverich,	A. S. Beckner,

13 a

PORC M. O. et prime à l'inspection, à vendre par
CARMAN & McMAHON,
20 av — 31, et 33 Poydras.

ECRITURE PRATIQUE.

ENSEIGNÉE par Messrs. A. & E. Everett, à l'Académie d'écriture de la Nouvelle Orléans, ci-devant dirigée par Messrs. Dolbeart. Elle est située à l'encoignure des rues du Canal et passage de la Bourse.

Le public est prévenu que l'on n'a pas fixé aucune peine pour faire acquérir aux élèves une écriture pratique. L'on désire que les élèves prennent des leçons jusqu'à ce qu'ils aient acquis une écriture propre aux affaires et l'on donne des leçons aux élèves qui ne conviennent le mieux.

L'on donne des leçons aux dames à leur demeure. Les personnes qui désirent acquérir une bonne écriture sont invités à venir aux heures de leçons, de 9 heures à 10 a. m. et de 4 heures p. m. et de 7 1/2 à 9 heures du soir.
20m

HOTEL DU NORD, situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée.—Table d'Hôte à 3 1/2.—N. GEORGE, propriétaire de ce nouvel établissement, a l'honneur de prévenir le public en général que le prix de la Table d'Hôte est fixé à \$20 par mois pour les déjeûner, dîner et thé, le prix des chambres est aussi très modéré.
16 av—6

A LOUER—Deux bureaux très commodes et bien éclairés à louer, au dessus du bureau de MM. Bennett & Fanley, sur la rue Canal.

Aussi, UNE MAISON, no. 66, rue Royale, près la rue Bienville. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à
13a — F. DE LIZARDI & co.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. Xavier [illegible], Géomètre-Arpenteur ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 Leçons, offre de mettre cette admirable méthode en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qu'il se tiendront tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, encoignure Domaine et Bourgogne.

Le Professeur applique la même Méthode à l'enseignement de toutes les sciences, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue des Livres, en un mot, à tout ce qui concerne son état.
Leçons en ville. 1 m.

SOLUTION SPECIFIQUE.

CETTE solution est éminemment efficace dans la gonorrhée, les gleets, stricture, irritation des parties, de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du passage urinaire, douleurs dans les jointures, goutte, lumbago, débilité ou faiblesse peuvent être guéris par cette médecine économique des maladies ci-dessus en beaucoup moins de temps que par les autres médecines. Elle ranime et donne de la vigueur à la constitution et rétablit parfaitement la santé ceux qui ont été jusqu'ici par des mauvais traitements. Le fait est bien reconnu que cette médecine est incomparable et elle a guéri plusieurs milliers d'individus qui avaient inutilement essayé tous les autres remèdes, effectué plus que par le don de ces remèdes injurieux tels que copahu, térébenthine, cubèbes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des médecins distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique, une récompense de £500 a été offerte à ceux qui pourraient montrer un remède aussi efficace que celui de la solution spécifique de Yoland. Il n'a pas été réclamé, après ce qui précède, de faire d'autres commentaires, il sera suffisant de publier quelques certificats.

"J'ai prescrit la solution spécifique de Yoland dans un de mes patients qui languissaient sous de maladies de l'urètre, et à mon étonnement ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps que je l'ai jamais vu, et le remède est bien établi.
R. LEY, M. D.
Professeur d'accouchement à l'Hôpital de Barthélemi.

Le Dr. Clarke a prescrit la solution spécifique de Yoland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urétrales et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'à avoir éprouvé de les guérir avec des préparations de copahu; et il est d'opinion que ce remède est aussi pareil et qu'il en sera fait par des malades.
Londres 27 décembre 1837.

Le Dr. Green certifie que la solution spécifique de Yoland est un des remèdes les plus efficaces pour la guérison des maladies ci-dessus et qu'il guérit en moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenue qu'au No. 90, rue de la Douane. 12m

CARTONS DE LOTO,

TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES.

A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi jeux de 50 petits et 25 grands. Rue de Chartres, No. 148. 23 nov—6m

BUCKNER & FOUTE,
Avocats, Clinton (Mississipi).
Références à Messrs.

ALEX. GRANT, HENDERSON & GAINES, SMITH & ROOHBER, ARMSTEAD & SPRING, GEO. BERGEROT.	Nouvelle-Orléans.

28 m—6m

DROGUES ET MEDECINES.—J. B. Prevost fait part à cette ville et au public en général de drogues en gros. Il reçoit avec le moment un grand envoi de drogues fraîches et véritables, qu'il vendra à des termes libéraux. Il engage à même de satisfaire pleinement les pharmaciens de la ville et ceux de l'intérieur, les médecins, négociants et habitants, qui trouveront chez lui des avantages réels. Il en ont point eu en cette ville. Son intention est de se tenir entièrement à la gestion d'affaires. Son approvisionnement sera complété sous peu, et dans quelques semaines il répondra aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés par des gens seront promptement exécutés. No. 20, rue de Chartres. Nouvelle Orléans. 24 nov—1y

HUNT & HOWARD,
MARCHANDS DE COMESTIBLES,
En Gros,
No. 80, Nouvelle Levée, fournissent aux navires et aux bateaux à vapeur. 3 jan.

PHRENOLOGIE.

LE Dr. HERNIS de Paris, élève du Dr. Gall, phrénologiste pratiquant, avertit les personnes qui s'adresseront pour consultations phrénologiques à l'Hôtel St. Charles. Le Dr. H. donnera des cartes contenant une description des caractères, capacités mentales et des talents, et indiquant les professions propres aux dispositions naturelles. 26 f

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, d'après la Nouvelle Méthode, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hôpitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès continue à donner ses soins aux personnes atteintes de Maladies vénériennes et de celles qui ont essayé inutilement les traitements les plus connus, de trouver auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur Toussaint donne des consultations tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No. 285 entre Dumaine et St. Philippe. 20m

ENTREPOT DE SELLERIES,
DE PHILADELPHIE,
No. 4, rue de la Vieille Levée.

JAMES MAGEE & Co. ont toujours, et reçoivent régulièrement de Philadelphie additionnellement à leur approvisionnement des selles de goût, et fabriquées expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour le comptant ou billets endossés à satisfaction.

Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné:

Selles perfectionnées de formes variées,
Selles pour hommes et femmes, unies et piquées,
Brides, brides à montures et à martingales,
Porte-manteaux, de voyages et convenables pour le transport des malles,
Selles de demoiselles et enfants,
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres,
Malles cerclées en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de courroies en maroquin, en peau de mouton, en cuir de cochon et en peau de chèvre,
Etriers, éperons et boucles. Charrues de Carey. Toutes les articles peuvent être obtenus sur demande.
1er déc—6m

BRULE & LESSEPS.—Imprimeurs, libraires, Relieurs, Marchands Papetiers et d'Objets de Bureaux, encoignure des rues de Chartres et Conti.

Au moment de la reprise des affaires, viennent de renouveler leurs [illegible] et imprimerie, et sont à même d'exécuter tous les ordres [illegible].

Circulaires, pamphlets, billets à ordre, lettres de change, cartes [illegible] livres de [illegible], &c. &c.

Ils ont reçu par les derniers arrivages de Rogers.

Plumes de Perry, [double patente extra-fine pointe de Gillott [métallique et damasquée].
De Ash—Congrès et aigle.
Encre de Perry et autres.
Encre perfectionnée bleue et violette, de Guyot.
Encre rouge et carmin de Gomme.
Plumes de cygne, d'oie et de corbeau.
Cire et pains à cacheter de Coudres, [illegible] Boîtes de fer-blanc de 5, 10 et 20 lbs.
Papier de toutes dimensions.
Papiers pour plans et à dessiner.
[illegible]
Canifs à pointes.
[illegible]
[illegible]

VINS EAU DE VIE, Importation directe.—H. & W. ANDERSON, appellent l'attention du public sur leurs fonds de vins, eau de vie et genièvre de Hollande. La quantité et qualité que leur [illegible] et [illegible] de ce marché [illegible] en ce lieu [illegible] d'Europe et seront vendus à des prix qui ne [illegible] à New-York et Philadelphie.

650	pipes, tonneaux et qr. bar. vin de Ténériffe,		
300	do.	do.	de Madère de Sicile, England
200	do.	do.	Vin de Madère
250	do.	do.	Vin de Canarie
250	do.	do.	Vin de Sherry,
360	do.	do.	Vin de Port,
65	pipes genièvre de Hollande		
60	eau de vie de champagne de 1830,		
90	demi pipes eau de vie de Cognac [J J Dupuy],		
250	tierçons [6 dou. chaque] brown stout et porter de Londres,		
100	bar. [6 dou. chaque] bière de Burton, écossaise		
4	tonneaux whiskey irlandais et écossais		
40	barils vieux whiskey de Monongahela		
50	co. eau de vie de pêches,		
250	caisses vin Hock de différentes qualités,		
400	vin de table ordinaire,		
200	champagne de Lauvaux [Sillery mousseux],		
100	Chambertin et Bourgogne de Lamarque		
200	Médoc et Claret de Detodreux,		
1500	dou. vieux vin de Madère, et Sherry		

Et leur magasin est aussi au No. 87 et 84, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE par Benjamin Lacoste, rue Royale No. 168, entre les rues St. Louis et Conti.—En débarquement du navire Louis du Hâvre, un assortiment complet de marchandises, telles que: schals à 6 [illegible]; mantilles de [illegible], franges et cordons de soie; schals [illegible], schals en velours [illegible], robes de crêpe en soie, de crêpe de [illegible], crêpe en gaze de toutes les couleurs, gros de Naples, satins et blondes, impériales de satins, blancs et couleurs broderies, cols en mousseline et en batiste, rubans satin et taffetas depuis No. 1 1/2 à 22, rubans de velours noir et couleur, soie à coudre par livre et bobine, dentelles imitation cotonnade, cotonnade, légère et forte, mérinos et sergé pour tailleurs, ombrelles satins et gros de Naples, foulards en pièces, jaconas et ginghams unis et à [illegible]; bretelles en gomme, chaussettes en fil et en coton, bas de soie, fil d'Ecosse, de coton et de laine pour femmes et enfants, chemises en toile, en coton et en jaconas; habillements de coton pour enfants, bonnets en coton et en toile, bas de laine et de soie, gants en fil pour femme, gants en fil, et toujours un magasin un assortiment complet de vins rouges et blancs.
Le tout à vendre à des prix très-modérés. 27 mars

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE.

L'E soussigné offre en vente sa maison en face du bas de la ville, avec 5 acres ou plus de terre y attenant.

Il n'est pas nécessaire de faire une description minutieuse de cette propriété, du bon goût de son ameublement, de la collection choisie de ses arbres d'agrément et à fruits, de la salubrité et de la beauté de la location, de sa proximité de la ville et de la commodité de la traversée par le Ferry, sont des faits trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Les personnes qui désirent avoir une demeure des plus élégantes dans l'Ouest sont invités à venir examiner les lieux.

Conditions. Un cinquième comptant, la balance en paiements annuels avec intérêt. Titre incontestable.
T. L. LUDLOW.
Elmwood, Campbell County Ky.

N. B. Il se trouve aussi une autre maison de goût en briques à deux étages et 4 chambres qui sera vendue avec ou séparément.
9 av—1m

ART D'ECRIRE.

ENSEIGNÉ par Messrs. A. E. Everett, à l'encoignure de la rue Canal et Exchange Place. Le principal objet de cette école est de rendre la main aussi légère que possible, et conséquemment propre aux affaires. Tous les ornements et les figures seront enseignés en même temps, et l'attention du professeur se dirigera également sur la bonne position du corps, du bras et de la main. Par la position nouvelle que le professeur donne à ses élèves, il leur fait acquérir une écriture formée et solide en peu de temps. Cette méthode ne saurait être en défaut avec l'application nécessaire de la part de l'élève, qui ne peut manquer d'acquérir parcela une main propre aux affaires.

On se rendra au domicile des dames et on pourra leur enseigner une écriture délicate, légère et nette.

N. B. Science de l'Ecriture de Mr. Dolbear, à vendre à l'Académie ci-dessus. 9 m—1y

500000 Cigares de la Havane. 56 sacs poivre de Tabasco. à vendre par A. M. de MIRANDA,
8 a—8 — 113, rue Bourbon.

AVOINE.—1500 boisseaux, à vendre par
9 av — S. B. MULLEN, 17, Poydras.

AVIS.—Les consignataires de marchandises marquées D dans des angles à diamants, et M. Barrow, par le navire Renown de Philadelphie, ainsi que D. Ferguson & Co., et S. J. Miller, consignataires par le navire Ohio de Philadelphie, sont priés de venir recevoir leurs marchandises.
11 avril — N. F. COMLY & Co. 27, Camp.

PANACEE INDIEN.

POUR la guérison de Rhumatismes, Scrofula ou King's evil, Sciatique, cancers, rhumes, Siphilis et maladies produites par l'usage du mercure, principalement les ulcères et les débilités dans les os, ulcères dans la gorge et la bouche, ulcères de toute description, ulcères et abcès internes, fistules, hémoroides, scorbut, les maladies chroniques des yeux, nerveuses, dartres et toutes sortes d'affections cutanées, catarrhes chroniques, maux de tête, provenant de la bile, douleurs dans l'estomac et dyspepsie provenant de diverses causes, affections du foie, inflammation chronique des parties et débilité générale causée par l'action tonique des ulcères de la peau. Ce remède est excellent pour rétablir une constitution affaiblie par les mauvais traitements et égarements de la jeunesse. En somme il est recommandable dans toutes les maladies qui proviennent de l'impureté du sang ou de l'inanition des tumeurs de quelque nature qu'ils puissent être.

Dans quelques unes des maladies ci-dessus il sera peut être nécessaire d'employer quelques autres médicaments que les cas exigeront; mais comme remède purgatif le PANACEE INDIEN peut en guérir les causes et sera dans presque tous les cas suffisant pour guérir ces maladies.

AU PUBLIC.

Les physiciens habiles dans leur ambition d'exceller, explorent les vastes champs de la science à l'aide de la chimie, afin de trouver de nouveaux agents médicaux; et dans leur ambition d'en venir à la perfection par les moyens de l'art seulement, méprisent et négligent, comme indignes de leur considération la richesse et la bonté des plantes médicinales que l'Eternel fait croître dans tous les climats. N'est-il pas vrai cependant que le physicien américain a recours à des pays étrangers pour une grande partie des articles qui lui sont nécessaires, (changeant journellement selon la mode ou la folie), qui n'est pas préférable dans son pays d'une profusion de plantes médicinales qui possèdent la vertu de guérir toutes les maladies curables; et cependant on ignore ces vertus et on les laisse aussi de perdre dans les déserts.

Les effets de la médecine végétale sont temporaires, tandis que ceux des minéraux sont constants. La première opère et s'en va; la dernière et en particulier le mercure, agit chimiquement sur les solides, décompose les os et mine la constitution par une destruction lente mais sûre.

L'efficacité et la sûreté des remèdes végétaux sur ceux composés de minéraux peut être reconnue en examinant l'ancienne pratique et la moderne, ou plus encore la pratique des Indiens à celle des blancs. Qui ne connaît [illegible] ou n'a pas entendu raconter ou n'a pas vu dans beaucoup de circonstances une indienne affecter des cures rapides et étonnantes par le moyen de ses remèdes simples, tandis que les remèdes de la pratique, commune administrées avec art avaient failli? Qui n'est pas étonné quand on lui démontre facile avec laquelle les Indiens se guérissent des maladies et du peu de cas d'infirmités que l'on rencontre parmi eux? Qui a jamais entendu dire qu'un Indien avait eu sa constitution ruinée par les mauvais traitements? Et peut-on douter que l'exemption du sauvage des maladies inhérentes au genre humain ne soit due en partie aux remèdes simples qu'il emploi? Cette étonnante différence est une exemple de la supériorité infinie des moyens simples de guérison que Dieu a créés pour le bien-être de ses enfans sur ceux que l'orgueil et l'art ont inventés.

D'après une longue résidence parmi une partie des aborigènes de ce pays et une connaissance de la méthode de ceux qui soignent avec le plus de succès, le propriétaire du Panacée Indien a acquis la connaissance de quelques uns de leurs remèdes favoris et [illegible].

Il en a choisi ceux qui avaient les plus appropriés et après de longues expériences il les a combinés dans la forme qu'ils ont maintenant présentée, comme étant efficaces pour les maladies qu'il sont mentionnées. Les propriétaires offre cette préparation au public, convaincu qu'il est à la portée de ses concitoyens un remède propre à guérir ceux qui languissent avec des maladies chroniques [illegible] obstinées. Ce remède est fixé beaucoup de ces cas le seul et unique remède qui [illegible] guérison. Il n'est pas offert comme un remède commun qui peut par hasard être quel bien qu'un autre, mais comme un qui peut causer la vie dans des cas où tous les autres remèdes ont failli. Certainement il a souvent été obtenu et il a été la réputation qu'il a acquis partout où il a été administré.

Il n'y a qu'environ trois ans que ce remède est en usage et cependant dans ce court espace de temps, plusieurs centaines de personnes ont [illegible] attester qu'il leur a sauvé la vie, et dans de beaucoup de cas, après avoir inutilement employé les remèdes communs. Partout où il est connu, l'usage s'est répandu, et c'est une preuve convaincante de son mérite.

La bonté du Panacée est plus apparente dans les maladies anciennes et difficiles ou affections scrofuleuses qui ont résisté à tous les autres remèdes et particulièrement dans les cas où le mercure a été administré en une grande quantité pour causer des tableaux dangereux, ulcères, ulcères mercuriales, dérangement, organes digestifs, &c. Dans tous ces cas il est prouvé le malade et les effets du mercure, rétablit la constitution, et remet le malade en bonne santé. Dans les rhumatismes et ulcères de gorge, ses effets ne sont pas moins grands, donnant immédiatement du soulagement.

Le Panacée indien pris en doses convenables opère comme alternatif et détergent, diaphorétic, diurétique laxatif, anti-spasmodic et anodyne, éclaircit des cas comme stomachique et emménagogue. Généralement il augmente les sécrétions et excrétions, donne de la vigueur à l'estomac et excite l'action des glandes. A des époques il en peut reconnaître son opération.

Cette médecine a été très utile dans des cas ambigus qui ne sont pas mentionnés ici et elle a été administrée avec succès pour purgation de printemps et d'automne par ceux qui ont des maladies de poitrine et dont la constitution demande de nouvelle vigueur. Ces personnes feront bien d'en prendre deux ou trois bouteilles en petites doses. Lorsque l'on est sous diète, le panacée pris en petites doses remplira cet objet sans bien moins de temps et de dépenses et d'une manière plus agréable qu'aucune autre manière de diète.

Les certificats suivans choisis de plusieurs centaines que l'on pourrait publier, sont donnés pour montrer les effets du Panacée indien dans les diverses maladies mentionnées, et aussi pour convaincre de sa supériorité sur les autres remèdes en usage.

CAS DE RHUMATISMES.
Charleston, 15 Nov. 1832.

Pendant l'hiver et le printemps dernier, je fus affligé d'un rhumatisme accablant, occasionné par le froid. Je prends maintenant plaisir à vous annoncer que six bouteilles du Panacée indien m'ont entièrement rétabli la santé, et je le recommande à ceux qui sont affligés de la même maladie.
JOHN FERGUSON, King-st.

Charleston, 27 mars 1831.

J'ai été sujet depuis environ trois ans à un rhumatisme douloureux, causé par le froid tandis que j'étais sous l'influence du mercure, et qui m'a empêché de travailler depuis ce temps. Pendant cette période j'ai été quatre mois à l'hôpital de Marine de cette ville et environ quatre à l'hôpital de Baltimore et j'ai fait usage de tous les remèdes, sans en retirer de bénéfice. Vers le 5 février dernier, étant à peine capable de me supporter sur mes béquilles, je commençai à faire usage du Panacée Indien, et dans un mois je me trouvai entièrement guéri de mes douleurs et maintenant je suis heureux de pouvoir me considérer en bonne santé.
WM. TUCKER,
15, Market street.

CAS D'ULCERES SCROFULEUSES.
New-York, 10 Septembre 1830.

Ceci est pour certifier que dans l'automne de 1826, je fus attaqué d'une enflure au visage et du cou qui ensuite devinrent ulcérés. Après avoir employé plusieurs médecins sans aucun avantage, je me rendis à Philadelphie et me mis sous les soins des Docteurs Physic et Beach, qui après plusieurs salivations sans effet, me déclarèrent incurable. Ensuite je pris vingt bouteilles du panacée de Swaim et huit bouteilles du Catholicon de Portar, sans aucun avantage. Désespérant de pouvoir me guérir je retournai chez mes parens à New-York [illegible] et m'attendant à une mort lente. Entendant parler des succès du Panacée indien dans des maladies semblables à la mienne, je fus induit à en faire l'essai comme dernière ressource. A mon grand étonnement, et à ma satisfaction, je me trouvai beaucoup soulagé après en avoir pris sept bouteilles, les ulcères se guérirent et je recouvrai une bonne santé, dont j'ai toujours joui depuis. Je crois être parfaitement guéri et j'en donne le certificat afin que ceux qui sont affligés de cette maladie puissent savoir que la guérison est possible, excepté à la mort, et qui considère que la vie qu'il devrait qui a sauvé la vie.
Wm. HINMAN.

Charleston, 18 Juillet 1831.

J'ai souffert pendant quatre années d'un ulcère à la jambe, accompagné souvent d'une inflammation et d'un douleur excessive dans les jambes et les jointures. Plusieurs médecins employèrent leur art sans aucun soulagement. Dans ce cas cinq bouteilles du Panacée Indien me guérirent parfaitement.
MARGARET A. WEST, 101, Market.

A vendre par SICKLES & Co. Droguistes, 46, rue du Canal.

EXTRAIT composé de Tomate de Miles—celebre Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet article ayant découvert que de son usage en dépensés de forts comme d'argent ont trouvé des expériences sur les docteurs Cooper, Thompson et Johnson Lyons [illegible] ont à la [illegible] parvenus à obtenir de cette plante une médecine qui remplace le Calomel dans ses heureux effets, sans exposer aux suites qui résultent de l'usage de cette drogue. Son principe est d'être un cathartic doux et efficace et composé. Il agit aussi comme tonic & diurétic et diaphorétic. (Voir les directions, qui accompagnent cette médecine.)

De son action particulière et de son usage.

Son action sur le système est générale, alcane partie n'échappant à son influence; et c'est surtout sur les sécrétoires et les excrétoires que son action se manifeste particulièrement. De cela l'on peut être convaincu qu'elle doit avoir un effet direct sur les organes billeux, et qu'elle doit être employée particulièrement dans le traitement des fièvres bilieuses ou autres maladies provenant de la congestion ou engorgement du foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu de grands succès dans les maladies du foie, dyspepsie et ceux provenant de l'estomac et des boyaux généralement. Cette médecine se décompose dans son opération, produit une circulation libre dans les intestins accompagné d'une légère perspiration. Elle n'affecte pas comme les purgations ordinaires, cependant son action est plus générale, et peut être répétée souvent, non seulement sans malaise, mais avec un grand avantage, ce qu'on ne peut faire avec aucun des remèdes employés ordinairement, car dans ces cas il ne faut administrer un remède violent, il ne produit que très rarement un effet, et tend à injurier la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires ne réclament point son universalité; par exemple, qu'il guérira toutes les maladies et que lorsqu'on l'aura introduit dans une famille il n'est plus nécessaire du médecin; au contraire ils conseillent à tous les chefs de familles d'avoir un médecin surtout qu'il soit expérimenté, cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps apportera plus que le traitement de la dépense d'envoyer chercher leur médecin, pourront rapidement les attaques secondaires et d'arrêter premier degré de la majorité des maladies de ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, tels que ulcères ou maladies de la peau, ce remède peut être pris par toutes personnes sans l'aide d'un docteur.

Les personnes invitées à en faire l'essai, ne sont point attachées d'un des Chefs de famille qui doivent l'adopter pour leur usage, mais ceux qui languissent avec des maladies que le calomel n'a pu guérir, avec qui ont vu et senti ses effets pernicieux, ainsi que ceux qui voient que le calomel est la meilleure médecine, et ceux qui croient avoir essayé tous les remèdes et depuis longtemps que la médecine de cure soit nostrums, que les docteurs des grands collèges ou sociétés étrangères ont l'honorable médecine charlatane des docteurs A. B. C. &Z. sont invités à faire l'essai de cet article américain. Ce n'est pas l'intention des propriétaires de vanter cette médecine par des certificats qui sont les articles de journaux, mais il est nécessaire de dire ce que l'on en pense, en ces jours où les pays où ils ont connu de qui y fait dire ce lieu.
8 a

LEA BUNKER & Co.,
Marchands de produits & Commission,
A Philadelphie.
Références à MM. J. W. Zacharie & Co., Joseph Landis & Co., Williams & Lindley,
13 mars — Nouvelle-Orléans.

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE.—E. GAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 28, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la Ière. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, du District, de Paroisse, des Preuves et de Cité de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir, affaires de cour de 10 à matin à 3 du soir.
14 jan—1y

DES propositions cachetées pour bâtir un arsenal seront reçues jusqu'au 12 mai prochain à midi, au Bureau de l'Adjudant Général, maison de l'Etat, où l'on pourra examiner les plans du lot et de la bâtisse, avec les spécifications nécessaires, tous les jours depuis 9 heures a. m. à midi.

Le contracteur donnera des cautions pour l'accomplissement de son contrat et sera payé quand l'ouvrage sera entièrement fini.
PERSIFOR F. SMITH,
19 a—30 — adjudant et inspecteur général.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.
Vente de Syndic.

IL sera vendu samedi, 11 mai prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, sous la direction de F. B. Fauré, syndic de sa propriété, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse, en date du 10 Nov. 1838, les propriétés de valeur suivantes, abandonnées par ledit F. B. Fauré à ses créanciers:

Six lots de terre, bornés par les rues Bourgogne, Canal, Dauphine et Douane, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sur un plan tiré par F. Zimpel.

Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 111 pieds 5 pouces, avec une maison en briques à deux étages, bâtisses dessus citerne, puit, &c.

Les lots Nos. 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 22 pieds 6 pouces de face à la rue de la Douane sur une profondeur de 100 pieds sur la rue Bourgogne.

Aussi: 150 actions du fond de la banque de l'Union.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de \$6875 de la Banque de l'Union et les intérêts depuis le 1er mai 1837 au jour de la vente, selon la charte de la banque.

La balance à 1, 2 et 3 ans de crédit avec un intérêt de 8 pour cent par an, donnant des billets endossés à satisfaction et en. [illegible] du syndic; les billets porteront hypothèque jusqu'au paiement final, et dans le cas de [illegible] à leur échéance, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an, comme clause pénale.

Les actes de vente passés par devant F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

5 actions dans la Compagnie des Architectes, sur lesquelles \$20 par action ont été payées. Conditions, comptant.
8 av—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 30 courant, à 4 heures et demie de l'après midi, rue des Champs-Elysées entre les rues de la Levée et Victoire, vis à vis le dépôt du chemin à coulisses Pontchartrain:

17 waggons appartenant aux Etats Unis d'Amérique. Conditions—comptant.
23a

PROPRIÉTÉS DE VALEUR.
Par N. BARNETT, Sr.

IL sera vendu MARDI le 30 avril à midi à la Bourse de la Cité St. Louis.

1o. DEUX terrains contigus situés rue de la Commune, près du Théâtre St. Charles, entre les rues Tivoli et Carondelet, ayant chacun trente pieds de face sur la dite rue de la Commune et même face sur la rue Gravier, sur une profondeur deux cent quarante deux pieds, ensemble les améliorations qui y trouvent, consistant en plusieurs bâtisses en planches et principalement de deux maisons également en bois qui se louent ensemble douze cents piastres par mois.

Condition:—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur; les dits billets portant une hypothèque spéciale jusqu'à leur parfait paiement; l'acquéreur devra, en outre, assurer les bâtiments au profit du vendeur pour remplir une obligation hypothécaire en faveur de la Banque des Citoyens pour la somme de cinq mille sept cent cinquante piastres sur cette dernière de la dite Banque.

2o. DEUX autres propriétés situées rue Julie entre Fonché et Tchoupitoulas, consistant de deux maisons en briques, à deux étages, contenants de spacieux appartements avec cuisines, pompes &c. &c. ces propriétés se louent chacune soixante dix piastres par mois et sont à peu près dans un îlet du Faubourg.

Elles seront vendues ensemble ou séparément à la convenance de l'acquéreur.

Conditions:—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18, 24 et 30 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
24 av

LES acquéreurs pour la Municipalité No. 3, donneront avis aux contribuables de la dite Municipalité, que le rôle d'assessement sera exposé pendant dix jours, de dix heures du matin à 2 heures de l'après-midi, encoignure des Champs-Elysées et Victoire, où il sera à leur inspection.

Nouvelle-Orléans, le 17 avril 1839.
THEOPHILE WILTZ,
THEODORE VEAURIGAUD,
18 av—10 — D. O. NADAUD.

CHARGEMENT DE MARSEILLES—La cargaison de la barque Union, de Marseilles, maintenant en déchargement en face du marché aux légumes, consistant en:

400 barriques vin clairet,
50 demi do. do.
75 barriques vin de Port,
125 caisses vin de Madère,
30 pipes eau de vie,
25 paniers Champagne,
400 boîtes vin muscat,
74 caisses liqueurs assorties,
25 caisses absinthe,
1000 paniers anisette,
30 caisses fruits à l'eau de vie,
350 paniers olives fines à l'huile, 1 bbl. citrons,
310 paniers bouteilles vides, 100 chaque,
[illegible]
50 balles noix,
640 balles bouchons, à vendre par
H. & W. ANDERSON,
20 a — 82 et 84, Tchoupitoulas.

A VENDRE chez le soussigné,
170 barriques vin rouge de Bordeaux,
60 barils vin blanc de Haut-Sauterne,
[illegible] Genièvre de Hollande,
4 barriques rhum de la Jamaïque,
5 do. Madère,
150 caisses liqueurs assorties, telles que cerises, parfaite de Bordeaux, Curaçao de Hollande, Marasquin de Zara, Eau de vie de Dantzick,
100 caisses eau de fleurs d'oranger, &c.
80 do. vin de Bordeaux des meilleures qualités,
40 do. cerises,
40 do. vin Muscat de Frontignan,
10 do. savon de Marseilles,
90 balles amandes,
15 caisses sirop de groseilles,
H. LEGENDRE,
20 a—6 — Rue St. Louis, No. 61.

NEGRES.—Une troupe de bon nègres de la Virginie (consistant de 34) et d'un excellent caractère, qui ont été trois ans sur une plantation à coton dans les Arkansas, est maintenant offerte en vente sous termes accommodants. Ces nègres peuvent être vus à la demeure de M. Saporte Benoit, 18, rue Moreau. Pour les conditions, s'adresser à
A. L. ADDISON & Co.
18 a—6 — 32, Passage de la Bourse.

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant près d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je reprendrai mon cours de danse, le 16 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais mes vifs remerciements à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.
15 a — J. DEVOTI.

DENTISTE.—Changement de domicile.—Le Dr. Duperron Dentiste vient de transporter son domicile, rue Bourbon no. 290, entre Dumaine et St. Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 4 heures.
10a

LES jurés assignés pour la cour Commerciale, sont par le présent informés que les séances de la dite cour sont tenues dans la chambre du Sénat, à la maison de l'Etat, rue du Canal. La cour commencera ce matin (pour juger des causes de jury) à 10 heures. Ils sont instamment priés de ne pas y manquer. Bureau du shérif, Nlle Orléans 15 avril 1839.
15 a — CHAS F. HOSEY, shérif.

LE soussigné prévient le public qu'il a vendu son établissement à Mr. J. Agapo, il sollicite pour lui la patronage dont on l'a toujours honoré.
Nouvelle-Orléans, 15 Avril 1839.
V. A. MICHOT,
15 avril—6 — no 63, rue St. Anne.

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.

Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influens de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en action, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de goutte, rhumatismes, de toutes sortes, fleurettes, maladies scrofuleuses, paralysies, dartreuses, &c. Avec cet appareil on pourra administrer des bains médicaux de pluie ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bénéfice qu'on n'obtient par par ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage un peu nombreux ou dans des grands établissements, telle que pensions, hopitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, offre à traiter, de six appareils qu'il a faits confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignements nécessaires, et connaissance des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains si généralement répandu en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint tout récemment des fournitures de bureau.
GICQUEL,
29 mars — Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

Mme Gicquel ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS.

MESSIEURS P. Moucheret Co., ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont établi un Bureau de renseignements pour ventes et achats de toutes genres; Passage de la Bourse, vis-à-vis le café d'Ambroise; où peuvent s'adresser les personnes qui désirent vendre, louer ou acheter, maisons, nègres, terrains, actions de banque &c. Ils offrent en outre à tous les ouvriers, les ouvriers de tout genre, et toutes espèces de provisionneurs, denrées du pays, dont il y a leur moment.

Ils se chargent aussi de faire rembourser et veiller les terrains.

Les ouvriers de toutes professions, cherchant de l'emploi, et les personnes ayant besoin d'ouvriers pourront s'adresser au dit Bureau.

MIXTURE tonique de Rosdahl pour les fièvres intermittentes. Ceux qui sont affligés de cette maladie sont avertis que le remède ci-dessus est un des meilleurs de ceux qui sont maintenant en usage; il guérit radicalement et reçu un certificat favorable. Pendant l'année dernière plus 10,000 en ont été guéris par ce remède. A vendre par les agents.
JARVIS & ANDREWS,
20a — Enc. Commune et Tchoupitoulas.

CAFÉ, VINS, &c.—150 sacs café vert prime de la Havane; 200 do. de St-Domingue; 25 quarts bar. vin de Sherry; 150 paniers Champagne; 200 boîtes vin de Bordeaux, 5 qr. bar. vin de Porto; 200 boîtes de savon de Castille No. 1; 100 do. de Robbing; 150 barils cidre de vinaigre; 3000 gallons huile de Spermaceti, à cellules tabac manufacturé en canisters, à vendre par
20 av — ROBT. H. WHITE, 30, Poydras.

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 8 cents la livre.—Bon vin à 40 cents le gallon; 5800 livres de vieux cuivre; 600 livres de vieux fer; au magasin de ANT. MICHOUD,
30 nov 1y — Encoignure Vieille Levée et Ursulines.

NOUVELLE PUBLICATION d'un livre intitulé "THE LOUISIANA MAGISTRATE'S ASSISTANT," ouvrage contenant tous les devoirs des juges de paix, sous l'autorité des Etats-Unis, et aussi celle de l'Etat de la Louisiane.
9 mars — Par F. M. GUYOL, avocat.

AVIS—James Gray se retirant ce jour de la compagnie de Rogers & Co; les affaires seront continuées comme auparavant par Louis Rogers et Charles Sagory, sous la raison de Rogers & Co.
New-York, 31 décembre 1838. 15 jan

LES soussignés ayant pris des arrangements à cet effet, se livreront entièrement aux affaires de la commission, ils se chargeront des achats et ventes de produits et de marchandises, et à recevoir des expéditions.
JOHN T. LAGOURENNE & Co.
rue Toulouse.

Référence:

Messrs. James W. Breedlove,	Nlle Orléans.
Borie & Bohlen, P. L. & E. Laguerenne,	Philadelphie.
Birkhead & Pearce,	Baltimore,
A. Laubat, P. A. Hargons, B. K. Collins & Co.	New York.

7 déc. 6

VOITURES.—Récemment reçu quelques barouches légères avec de grandes roues, bonnes pour la campagne, ainsi que quelques charrettes de famille, à vendre à bas prix par H. BEACH & Co.
11 av — 349, rue Royale.

PORC—150 barils mess; 300 do. prime; 170 do. mess; 15 do. M. O.; 70 do. prime mess; à vendre par LAYET & AMELUNG,
17 av — 17, rue du Commerce.

THE—100 boites impérial de 13 liv. chaque, 10 caisses hyson en doses de 6 livres; 12 do. de the young hyson, en débarquement du navire Franklin, à vendre par J. B. BAILEY,
17 av — 14, Bienville.

THE—100 boites The Poushong [illegible]
19 a — ROB. H. WHITE, 30, Poydras.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 17,617—Wm. H. Lee vs. ses créanciers et les créanciers de Savage & Lee.—La cession de la propriété du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Savage & Lee, il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers et des créanciers de Savage & Lee ait lieu en l'étude de William Y. Lewis, Esq. not. pub., le lundi 13ème jour de mai prochain, à 10 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétionnaire; et en attendant toute poursuite contre sa personne ou sa propriété est suspendue; John Culbertson est nommé pour représenter les créanciers absens.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour, le 8ème. jour d'avril 1839.
9av—3 — G. W. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—6 avril 1839—No. 11736—B. Thaller contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette cause, il est ordonné par la cour que les créanciers dudit insolvable s'assemblent dans l'étude de C. V. Foulon, notaire public, mardi, 9 mai 1839, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable et décider des raisons pour lesquelles un délai tel que demandé dans la pétition ne lui serait pas accordé; et il est plus ordonné que Le Féraud Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause; et en attendant toute poursuite contre la personne ou la propriété dudit insolvable est suspendue.

Par ordre de la Cour, bureau du greffier,
Nelle-Orléans, 6 avril 1839.
9 av—3 — ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Watts, juge—No 55—Hannay & Robertson contre leurs créanciers—La cession de propriété ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires ait lieu en l'étude d'Horatio Davis, notaire public, le lundi 6ème jour de mai prochain, à 10 heures a. m., afin de prendre en considération les affaires desdits pétitionnaires; et en attendant, toute procédure contre les pétitionnaires ou leur propriété est suspendue; et que Edward Rawle, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par l'arbitre de la cour.
Bureau du greffier, Nlle Orléans, 3 avril 1839.
3a—3 — JOHN. H. HOLLAND, dep. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—No. 11748—H. G. Barkley, maintenant sous arrestation contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu le jeudi, 2me jour de mai, dans le but de déduire les raisons, si aucune il y a, pour lesquelles le dit insolvable, ne serait pas déchargé selon la loi, et en attendant toute procédure contre sa personne ou sa propriété est suspendue; et que C. M. Carrière, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour, bureau du greffier,
Nouvelle Orléans, 10 avril 1839.
15 a—3 — ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—John A. Douce contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour ses créanciers, il est décrété par la cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, not. pub. le lundi, 20 mai prochain, à 10 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.
Par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce 15 avril A. D. 1839.
17 avril—3 — JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11448—Mr. et Mme. Docteur contre leurs créanciers—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette cause, il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire sous dix jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait point homologué, les fonds répartis en conformité et les syndics déchargés de toute responsabilité dans, les prémisses.

Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier, 16 Avril 1839.
16 avril—3 — ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—19 avril 1839—No. 11,759—A. Maurian & Co et al. contre leurs créanciers—Sur une cession faite à un ordre de Palo qui se trouvera dans les limites de cette paroisse qu'une assemblée des créanciers de l'Hippolite Guérin aura lieu dans l'étude de F. Grima, Esq., not. pub. le mercredi 9ème jour de mai 1839, afin de nommer des syndics pour prendre possession de la propriété et être nommés et pourvus par les syndics et délibérer sur la valeur de la propriété; que M. Lafond soit nommé pour représenter les créanciers absens, et en attendant toute poursuite contre sa personne ou sa propriété sont suspendues.

Par ordre de la Cour—Bureau du greffier, Nlle Orléans, 19 avril 1839.
23 avril—3 — ARMAND PITOT, gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans—Présent l'hon Charles Maurian, juge—(No.) 11833—L. Al Cicopard contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution fait par le syndic dans cette cause, il est ordonné par la cour qu'à défaut d'opposition dans les dix jours, à dater de la publication du présent avis les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait point homologué, et les syndics déchargés de toute responsabilité—Par ordre de la cour—Bureau du Greffier, Nlle. Orléans, 22 avril 1839
23a— — ARMAND PITOT, greffier.

Louis R. Lecompte contre ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—jeudi 18 avril 1839—Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge—No. 17,343—Sur motion de Mr. H. R. Grandmond, avocat de A. Caple Dupierris, syndic des créanciers de R. L. Lecompte solvable en cette affaire, et sur avis du dit tableau provisoire de distribution, il est ordonné par la Cour que les créanciers dudit insolvable et toutes autres personnes intéressées, à déduire les raisons pour lesquelles ledit tableau provisoire de distribution ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués en conséquence et les syndics déchargés de toute responsabilité ultérieure.
Extrait des minutes.
23 a—3 — JNO. L. LEWIS, Greffier.

Palmyre Wiltz, f de c l, épouse de Elisée Bellieux, f. de c l, contre son mari—No 8150.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par le présent, que le 5 janvier 1839, jugement a été entre en cette cour dans le procès de Palmyre Wiltz contre son mari. Elisée Dreux, dont les suits en sont ainsi:

Dans—Il est ordonné, adjugé et décrété, qu'un jugement soit entré en faveur de la plaignante contre le défendeur; que les parties ont séparées de biens, que la plaignante recouvre du défendeur, son mari, la somme de quinze cents piastres, et que les frais du dit procès soient payés par le défendeur.
Nouvelle Orléans, 26 mars 1839.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.

Jugement entré et signé au Dochet D. page—

En témoignage de quoi, j'ai signé et apposé le sceau de ladite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26 mars 1839, et la 63me. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
LOUIS R. COURTIN, dép. greffier.
16 avril—3

COUR COMMERCIALE, 15 Avril 1839.—La Cour a aujourd'hui adopté les ordres et règles suivantes:

Ordonné, que le troisième règlement temporaire qui permet que pendant le mois d'avril 1839, les parties pourront notifier le greffier de fixer le procès de leur cause, en attendant la session de la Cour et en décision, en tenant trois jours du parti qu'au temporaire de manière à ce que leurs parties [illegible] aux causes de la manière ordinaire, jusqu'à l'ajournement pour les vacances d'été.

Ordonné, que les causes soient appellées et tirées pour leur groupe, landi, mercredi et samedi, jusqu'à ce que pendant la Cour Suprême, et pendant les opinions dans la Cour Suprême seront déposées, la cour prendra la semaine de la dite Cour qui n'est pas en session, à 10 heures tous les lundis.
Extrait des minutes.
16 av— — ED. GARDERE, Greffier.

AU BAZAR DES PARFUMS,
Tenu par F. MAUBERRET, rue Royale, No. 330
Importation directe de Paris, Lyon et Marseille.

La célébrité justement acquise dont jouit cet établissement, le soin tout particulier que met le propriétaire dans les préparations qu'il offre aux dames, ainsi que la qualité des produits qu'il importe des différents pays étrangers, lui fait espérer que les personnes qui jusqu'ici l'ont honoré de leur confiance, voudront bien la lui continuer.

On trouvera à son magasin un assortiment très varié des objets suivants, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France.

EXTRAIT POUR LE MOUCHOIR
(en flacons et carafons.)

Caprice de valerie, bouquet des dames, alberon feuille, réséda héliotrope, pois de senteur, patchouly, ambre, œillet, suave, mousseline, tubéreuse, violette, rose, vanille, jasmin, garofolie, fleur d'oranges, vetiver, amandine, cassie, muguet, magnolia, musc, miel, ambroise, portugal, maréchal; mille-fleurs, verveine, bouquet, &c. &c.

POMMADE POUR LA POUSSE ET LA CONSERVATION DES CHEVEUX.

(A toutes les odeurs, en pots et à l'once.)

Graisse d'ours, moëlle de bœuf, macassar, de chéruse, orientale noire du Pèbene, tonique au Pbunret au quinquina, moëlle de bœuf au rhum, du lion, du docteur Dupuytren, physiotic, trésor des cheveux.

POUR TEINDRE LES CHEVEUX.

Eau de la Chine, mucilage, solénoïe, eau de Jouvence, poudre de Malabar, négative du Liban, eau athénienne pour dégraisser les cheveux.

POUR BLANCHIR ET ADOUCIR LA PEAU.

(Pâte d'amende blanche et bise à la livre ou en pot, pâte d'amande des sultanes, fleurs d'amandes, &c., pâte veloutine, sirkis de sérail, pâte au miel, cire vierge et amandine à toutes les odeurs.

POUR ADOUCIR ET RAFRAICHIR LE TEINT.

Pâte d'amendine, ou alfayeadine, crème froide (cold cream), de concombre, de limaçon, de fond d'albâtre, de Vénus, de vierge, de Perse.

HUILE ANTIQUE A TOUTES LES ODEURS.

Huile de macassar, idoine lustrale, abine, banane, Brésiler, perlé oléagineuse, de graisse d'ours au Maroc, huile de Georgie, huile perfectionnée, beurre de sultane, huile capilophyle.

SAVONS.

De Demarson à la rose, de Windsor, rose et blanc, de Naples, amidon, de palme, des dames tranquilles, d'amande amère, d'velinfoss, à l'huile de coco, transparent, rose végétale, royal mousseux, au beurre de cacao, au portugal, à la neige, et assortis d'odeurs.

CREME DE SAVON.

D'amandes amères, de pistaches, de Naples, de rose, de circassienne, d'ambroisie, aux jaunes d'œufs.

EAUX POUR LA BOUCHE.

Eau balsamique, d'anis, de gencives, de gayac, de pyrèthre, botrot, [illegible] balsamique d'ocrelair cochlearia, huil anti-dentaire.

POUDRE POUR LA BOUCHE.

De Demarson, de corail, de charbon, de [illegible], de sépia, de quinquina, dentifrices.

POUDRE A POUDRER.

De pomme de terre, à la maréchale, à la bergamotte, à la franchipane, à la rose, à l'œillet, à la violette.

Corps de pomade rose pour les cheveux, Dépilatoire, etc., de [illegible], à ôter les boutons, blanc de perle, [illegible].

Eau de mélisse, de Cologne, &c. [illegible] en flacons et en bouteilles, [illegible] et [illegible], ramiers, éventails, [illegible] toilettes de vinaigre, [illegible]. Articles de toilette: [illegible], brosses, [illegible], à peignes à poudre et à la glace, [illegible] de Strasbourg, pommades, [illegible], en boîtes, veloutés en racines, [illegible], sachets et sultanes en soie parfumés, étuis à peignes, portefeuilles de [illegible], nécessaires à barbe, mouchoirs [illegible], et en un grand assortiment de nouveautés en toute et particulièrement ce qui concerne la toilette de toilette et la parfumerie.
F. MAUBERRET.

EXTRAIT composé de Tomate de Miles. Le célèbre substitut du calomel, peut être obtenu en gros et en détail chez les marchands de drogues suivants:

Messrs. Roëder & co. Bickley & co. & B Prévost, F. Cheche, Blackwell & Clark, Coze & McPherson, G N Morrison & co. H. Bonnabel, et au détail chez presque tous les marchands de drogues de la ville.
8av—3m

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. DOETSCH & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et ornés, ils font les lunettes d'or, et montent les diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils donneront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N. B. Les ordres laissés à la fabrique, au-dessus du bureau de MM. Lacoste et Fayolle, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis, ou au magasin de Le. Muth, No. 91, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les ordres de sont aussi informés que J. B. D. & Co. ferons les fournitures nécessaires à cet art. 4 fév

BANQUE DES AMELIORATIONS.—La Direction a, dans sa dernière séance, déclaré un dividende de trois pour cent du capital payé; lequel dividende sera appliqué à réduire toutes sommes qui peuvent être dues par les actionnaires, et ensuite sur la balance du capital non appelé, en surcroît sur billets d'action.

Sont exclus du bénéfice de ce dividende, et es, aux termes de la section 4 de l'acte qui constitue cette institution les privilèges de banque, ceux des actionnaires qui n'ont pas satisfait au paiement appelé par la Direction, le 15 mai 1838.
Par ordre de la Direction.
31 jan — J. H. RABOTEAU, Caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
CETTE Banque tire sur New-York des checks.
31 jan — JNO. NICHOLSON, caissier.

DENTISTE.

LE Docteur Duperron, dentiste, rue du Maine No 282, entre Bourgogne et Dauphine, peut être consulté tous les jours depuis 8 heures jusqu'à 3 heures. Il guérit aussi les maux de dents douloureux, les attaques de simple carie, principalement celles de la partie antérieure de la bouche, pour lesquelles il garantit le succès du l'opération et fait en général toutes, les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche.
Ses prix sont très modérés. 16 jan

LES soussignés ont formé une maison de commerce sous la raison sociale [illegible] de la raison du commerce Blanchard, Rimer & Co.

Mr. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est notre associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.
THE DORE BAILEY BLANCHARD,
JACQUES HENRY RIMER.
6 nov — 37, rue Bienville.

ASSOCIATION consolidée des Planteurs de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 8 février 1839. Cette Institution achète des traites sur l'Angleterre, la France et New-York.
8 fev — A. BAUDOIN, caissier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—7 février 1839.—Cette banque tire à vue sur New York, Philadelphie, Boston, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
8 fev — G. O. HALL, caissier.

SHALL & BROWN—Négociants commissionnaires et expéditeurs, no. 98, rue des Magasins.
George Shall Jr. — James G. Brown — Nouvelle Orléans.

RÉFÉRENCES.

Stetson & Avery, Whiting & Slark, Walton & Co., Wm. Bogart, Bogart & Hawthorn, J. Thayer & Co.	Nouvelle Orléans.
Winslow & Shall, Crocket & Sheafe, John Fairfield & Co., Walker, Emerson & Co.	Boston.
Griggs & Chewing, M. B. Denman & Co.	Philadelphie.
Charles F. Massey & Co.	Buffalo, N. Y.
Hunter, Palfrey & Co., David T. Morgan,	Pittsburg.
Whitcomb, Campbell & Co.	Marietta, Ohio.
Edgerton & Woolbridge,	Chillicothe, Ohio.
John Woodbridge, Esq.	
E. & A. Tracy,	St. Louis, Mo.
J. & R. Yeatman & Co. James P. Clark.	Nashville Tenn.

1 jan—a

CONSULTATIONS MEDICALES—Fs. Bagnelle, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections [illegible], scrofuleuses et sur les maladies des cheveux. Les personnes qui désirent se faire des consultations gratuites.

Consultation de 9 à 4 heures, rue du Canal No. 194
17 dec—6m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

Arrangements pour les départs de la semaine.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Chars à cheval à 6 h. A. M.		Chars à cheval à 5 h. A. M.	
Locomotive	6 "	Locomotive	7 " "
"	8 "	"	9 " "
"	10 "	"	11 " "
"	12 "	"	1 P. M.
"	2 P. M.	"	3 " "
"	4 "	"	5 " "
"	6 "	"	7 " "

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant \$5 extra pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.

Ce char partira de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuera le trajet toutes les heures; à sept heures et demie, le char commencera à courir toutes les demi heures et continuera tout la journée jusqu'à huit heures de la rue du Canal, et à 9 heures et demi du soir au bout de la partie supérieure de la rue Jackson.

Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.

Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.
29 nov — JOHN HAMPSON, ingénieur.

GRANDE ROUTE CENTRALE DE POSTES QUOTIDIENNES ENTRE LE NORD ET LE SUD.

Par les bateaux à vapeur de la baie Chesapeake et les chemins à coulisses de Portsmouth et Roanoke.

Par un arrangement fait entre les compagnies des chemins à coulisses de Portsmouth et Roanoke et les compagnies de bateaux à vapeur de Maryland et Virginie, il y aura à partir du 1er. avril 1838, une poste et une ligne pour passagers entre Baltimore et Weldon (N. C.), laquelle dernière place commence le chemin à coulisses de Wilmington et Halifax, partie journellement. Elle fera le trajet entre Baltimore et Weldon en 24 heures, faisant 180 milles en bateau à vapeur et 80 milles par le chemin à coulisses, ce qui facilitera la route de plusieurs heures et permettra aux passagers de ne faire aucun autre moyen, le bateau étant fait une fois et l'on fera cette route sans perdre de sommeil et sans voyager sur les chemins à coulisses pendant la nuit.

Sous le rapport de la sûreté à voyager dans les bateaux à vapeur de la baie, il sera suffisant de faire connaître au public ce fait remarquable que pendant 21 années de trajet ces bateaux n'ont jamais causé la mort d'une seule personne ni même la perte d'un membre.

Le chemin à coulisses entre Portsmouth et Roanoke est maintenant en très bon état et n'a que de superbes culvonnes à huit roues pour les passagers, auxquels aucune charge n'est attachée, et la compagnie garantie que ce ses agens fidèles, des ingénieurs expérimentés, et une stricte attention, de rendre cette route acceptable au public, elle fera tout ce qui pourra pour satisfaire.

Bureau de la compagnie de P. & R. R. Portsmouth, Va. 26 mars 1839.

Les passagers du Sud par le route ci-dessus arriveront à Baltimore à temps pour la ligne du matin de Philadelphie et New-York; ce que l'on ne peut faire par les autres lignes.
mar—2m

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfants, tels que maillots, lits et redingotes, blouses, petits matelats, pardessus, trousseaux, à la polonaise, manteaux, gilets, pantalons, couvertures, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, robes de soie, gravates, gants, cravates, chemises, cols et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, justaucorps et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, caleçons, lacets, chapeaux, chemises, bonnets, cravates, cols, cordons de sol et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Spécialité pour robes, tels que gros de Naples, satine Florence, étoffes pour manteaux, mantelets confectionnés, dentelles, blanches, écharpes de dentelles, pelerines en mousseline et en batiste, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans tirière, manteaux en soie, mains et [illegible] Turneaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie en fil, bonnets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et castoris de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de merceries.
VOR. DECAUX,
12 dec—6m — 75, rue Royale.

NOUVELLE MEDECINE.
Pilules de Tomate Mélangées
Du Dr. G. R. PHELPS
Entièrement Végétales.

MEDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies, ainsi qu'un substitut au calomel, dans les cas de fièvres et affections bilieuses.

Ces pilules renferment sont faites d'une combinaison alcaline nouvellement découverte, extraite de la plante de tomate, ainsi que d'autres substances végétales propres à modifier et étendre ses effets, il en est à la meilleure médecine altérative et cathartique découverte jusqu'à ce jour. Ils ont été essayés et ont très bien réussi dans les cas de fièvre, dyspepsie, jaunisse, fièvre bilieuse, scorbut, rhumatismes, toux, influenza, catarrhe, affections nerveuses, enflures des glandes de cou, [illegible], coliques, etc.

Ces pilules sont aussi un antidote contre les maladies contagieuses et épidémiques, pour se évenir la formation de la bile et des affections du foie, des fièvres tremblantes, dans ces cas de vie chaude, les localités et est aussi beaucoup meilleur cantharide, dont on fait usage dans ce pays. Les marins trouveront ce remède infaillible contre le scorbut, et les voyageurs pourront s'en servir comme la meilleure médecine contre les maladies de climats malsains. Pour médecine de famille elle est, sans contredit, la meilleure qui l'on offert jusqu'à ce jour.

Les vertus particulières de la plante de tomate a longtemps attiré l'attention de la profession médicale et du public, et un grand intérêt s'était manifesté pour le développement de ses facultés médicales, le propriétaire est heureux de pouvoir les soumettre maintenant et présenter ses pilules au public, ordonné qu'il les que ce doit le meilleur remède que l'on ait découvert.

Les certificats nombreux des guérisons obtenues par ce remède et accompagnés de ses témoignages de plusieurs médecins, qui ont, ainsi que soudain [illegible] cette opinion, a [illegible] remarquable et l'approbation universelle que les pilules ont obtenues de plusieurs addition nelle de leur valeur et de leur utilité. Au protestant Phelps médecins distingués qui ont publié avec docteur et selon des règles des propriétés chimiques et thérapeutiques de plantes avec tout ce qui est fournie, le propriétaire à l'égard de l'espérance qu'elle prendra la place de ces médecines qui ont ainsi été [illegible] de maladies, la bonne médecine qui abondent dans le pays, et l'accueil favorable avec laquelle elle a été reçue par les médecins et autres, le justifie dans cette opinion.

Pour la description de cette importante découverte, ainsi que les témoignages, mode de son opération, etc. voir les pamphlets qui peuvent être obtenus gratis chez tous ceux qui débitent ces pilules.

A vendre chez Douse, pharmacien, rue Royale, encoignure St. Philippe, No. 278; chez A. A. Peyroux, marchand de drogues en gros et en détail, No. 169, rue Royale entre St. Louis et Conti; J. Berlin, marchand de drogues, No. 119, Vieille Levée, et E. A. Fellenche, agent en général, No. 13, Place de la Bourse, près le bureau de la Poste.
5 m

McALLISTER & Co.—A leur ancien établissement No. 48, Chesnut street, Philadelphie, ont toujours à vendre un grand assortiment de LUNETTES, en or, en argent, en acier et en plaqué, et en écaille, ainsi que des instruments de mathématique, portevues, thermomètres, microscopes, cannes, &c. &c. qu'ils vendent en gros et en détail.
21m—1m 2p

PORC.—900 barils porc prime, à vendre par
11 av — ADAMS & HARTWELL, 35, rue de la Douane.

A LOUER.

A LOUER.—Le haut de la maison No. 17 rue Dumaine, très commode pour une demeure de famille ou une maison de pension. Aussi, [illegible] à vendre. S'adresser à
19 mars—3 — J. E. KMER.

A LOUER.—Deux maisons à trois étages, Nos. 169 et 170, Vieille Levée, près l'Hôtel de la Monnaie, très commodes pour dépôt ou magasins d'épiceries ou maison de pension. S'adresser à G. LATAPIE, 78, Vieille Levée.

MAGASIN A LOUER—Ce grand magasin à trois étages, très commode, ayant les devantures en granite, situé sur la Vieille Levée, No. 7, en face de la Douane, et alloué jusqu'à la rue Dorsière. On peut en donner possession immédiatement en s'adressant sur les lieux à
27f — FERNANDEZ & WHITING.

L'ON DEMANDE—Un magasin ou un office, dans la Seconde Municipalité, pour faire des affaires de commission. S'adresser à la Poste, Boîte No. 349. 1er mars

A LOUER—Une grande chambre, bien aérée, donnant dans la rue, bonne pour deux personnes, à louer à un prix raisonnable. S'adresser au No. 45, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 21 fev

MAISON A VENDRE—Bonne affaire. Le soussigné offre en vente la maison no 4, dans la rangée de maisons à trois étages, construite sous le nom de théâtre de la Compagnie, dans le lot de la rue Tchoupitoulas, contenant un des meilleurs locations de la ville, et comme il doit être érigé un nouveau marché en face de la rangée de bâtiments, cette propriété devra augmenter de valeur dans un an. Cette maison se loue maintenant à \$1100 par année. Pour les conditions et les renseignements, s'adresser à
JNO. CALDWELL, Jr.
15 a v—15,16,20,23,25,27 — 33, rue du Canal.

A LOUER.—Un magasin No. 13, rue Bienville, s'adresser à
NORMAN STEEL & Co. 14, Chartres.

A LOUER—Les trois étages au dessus du magasin maintenant occupé par Dejoux et Fernandez, encoignure des rues de Chartres no 114. Possession en sera donnée le 15 de ce mois, pour les conditions, s'adresser à
9av — DEJOUX & FERNANDEZ.

L'ACADEMIE de Carondelet, à louer. S'adresser à PALFREY & Co.
19 jan — 52, rue du Canal.

MAGASIN A LOUER—Le magasin bien connu, No. 16, rue Bienville, et les fournitures à vendre, s'adresser sur les lieux.

A LOUER—Un bureau sur le devant. S'adresser à P. H. GALLWEY,
22 jan — 6, rue Conti.

A LOUER une maison rue des Grands-Hommes près l'Esplanade.
22 jan — B. BRUGIER.

A LOUER de suite, un superbe MAGASIN de dépôt, rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine. 14 jan

A LOUER, six jolies MAISONS de résidence, situées rue Bourgogne, l'une d'elles faisant l'encoignure de la rue du Maire.

Chaque MAISON se compose de six appartements, trois chambres à domestiques, cuisine, cour, chambres à laver et dépense—S'adresser à
H. PALOC & DUFOUR
11 jan — 136, rue de Chartres.

A LOUER—Une MAISON de briques à trois étages, située rue du Canal, occupée par les Remparts et Bourgogne. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
G. R. STRINGER.
11 jan — 56, rue du Canal.

MAISON DE RESIDENCE A LOUER—Cette belle et agréable maison de résidence, située rue du Canal, No. 161, entre les rues Philippe et du Cirque, est maintenant à louer à des conditions libérales. On peut en donner possession le 1er janvier prochain. S'adresser sur les lieux.
31 dec

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rise, No. 110, rue Gravier ou à son agent, M. De Johns, No. 276, rue Royale. 10 nov—1y

A LOUER.—Plusieurs maisons, rue Claiborne entre celles Ste-Anne et Dumaine.

Un appartement au premier, que de Chartres, No. 123. S'adresser à
CORDEVIOLLE & LACROIX.
20j — 129, rue de Chartres.

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA.—Il est notoire que 100,000 pillules dont aucune pour le sang, ont été vendues pendant les dernières six mois.

Il est notoire qu'il en a été administré en dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets des épidémies et autres médecines de charlatans par lesquelles ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecins qui ont fait usage des minéraux ou du mercure, et qu'il les avoient de ce pays, et le sang [illegible] décéder.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans qui étrangers ont pu se nommer médecins, afin d'être imposteurs au public et lui vendre ses viles préparations s'occupant fort peu des conséquences pourvu que le remplissent leurs poches.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent absolument rien de la médecine et sont ignorés seulement de la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes, causées par l'impureté du sang et des fluides animaux:

Douleurs rhumatismales, scrofules, érysipèles, jaunisse, brûlement d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtés, le dos et l'épine, au dessus de l'aine et le bas-ventre, fièvre interne, mauvaise humeur, mauvaises haleines, vents, indigestion, manque d'appétit, maladie de l'estomac, plaies ulcérées ou vives, à la gorge et à la bouche, éruptions sur le visage et sur le corps, boutons, verrues, enflures des glandes du cou, de la mâchoire, tout, maladies de nerfs, &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier de ces pilules de salsepareille pour le sang est moderne et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que ces pilules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par ceux-ci dans tous les parties des Etats-Unis. (Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.)

Il est notoire que celles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni de mercure ni préparation minérale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les femmes dans les plus délicats et par les enfants de tout âge, sans aucun dérangement dans leurs occupations et sans craindre de s'exposer au froid ou à l'humidité de faire aucune de régime.

Il est notoire que leur application qui rend légère au forte, selon la quantité prise, n'affecte pas le système, autant qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles ont le plus efficace pour purifier du sang et rénovateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les minéraux dans les cas de syphilis ou vénérien, &c.

Il est notoire que de mauvaises imitations ou autres ont été administrées; ces produits, une fois rendu, n'ont pas leurs qualités.

Il est notoire que dans [illegible] de salsepareille et le une bouteille du sirop composé de salsepareille sont suffisants pour la guérison de ces maladies.

Il est notoire que le seul place où l'on puisse les acheter véritables, dans la Nouvelle Orléans, est au No. 95, rue de la Douane.
13 No. 96 13

SUADITE—GUTTA VEGETABILIS—Le remède infaillible pour la surdité.—Le grand succès qu'a obtenu ce remède, dans plusieurs centaines de cas désespérés de Surdité, pour lesquels on a [illegible] des amis et des malades, par Mr. Taylor, M. D. de [illegible] anglaise, et la confiance qu'il à faire en continuellement, a décidé le [illegible] de l'Académie royale de médecine à Paris, ainsi que des docteurs suivants: M. Abernethy, Sir Astley Cooper, Drs. Rostand, Curtis, Drake et L. Legalong, Auvin &c. et de tous autres et médecins célèbres, dans une de ces bateaux qui ont été inutilement recommandés.

La renommée du Gutta Vegetabilis en France et en Allemagne l'a été reconnue dans toutes les parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. Les constants avec lesquels on a continuellement administré le Gutta Vegetabilis l'a été prouvé par l'expérience. Depuis la révolution de 1830, Sa Majesté Louis Philippe, roi des Français, est à même de juger des Belges lui conféra le titre d'Auxet honoraire de leurs majestés, en récompense des nombreuses guérisons qu'il avait obtenues par le Gutta Vegetabilis. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, sont suffisantes, et, espère, pour encourager ceux qui sont affligés de surdité à faire l'essai de son remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes du nord de l'Europe.

Dans la ville de Dublin, plus de 400 sourds ont été guéris par lui, dont quelques avait été sourd pendant 30 ans. Dans la ville de Lyon (France) 296 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il en trouvait une de 19 ans et l'autre de 90. Pendant l'année dernière 1836, les guérisons obtenues dans le midi de la France se sont élevées à un nombre étonnant.

Pour prouver son efficacité nous citons ici les cas suivants.—Le révérend John King, curé de l'église de St. Jean à Manchester; devint sourd, après avoir été exposé au froid, à un tel point qu'il ne pouvait entendre sous une bande de musique, qu'elle jouait à sa distance. Cette affection augmentait chaque jour et lui était sous peine de plusieurs années, il employa des médecins éminents, qui l'assurèrent sa vie au un grand soin considérablement pour [illegible]. LeDr. Dubois lui recommanda et lui administra le Gutta Vegetabilis, et chose surprenante, il n'avait pas employé la seconde bouteille qu'il recouvra son ouï entièrement. Pour les particularités de ce cas, voir le Journal Médical de Londres 8 octobre 1835.

Le Dr. Andrews, d'Edimbourg en parlant du Gutta Vegetabilis dit. J'ai employé le gutta vegetabilis dans ma pratique ainsi qu'à l'Hopital, et j'ai trouvé que ce remède était incomparable dans le cas de surdité provenant de débilité nerveuse et relaxation de l'ouïe, produits par le froid et calculé à opérer un grand bien. En conséquence je recommande son usage général, convaincu que beaucoup d'autres, que les personnes qui feront usage de cette découverte importante ne seront point déçues.

Le Dr. James, d'Ampthill, Bedfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant que toutes les classes de la société trouveront dans le gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité, à bon marché.

Dans des cas de deux bouteilles ont généralement produit une guérison radicale, et dans un cas où une personne qui était sourd dès sa naissance, affligée depuis plusieurs années de surdité, accompagné d'un écoulement des oreilles, et d'un bourdonnement semblable à celui du tonnerre, trois bouteilles furent entièrement disparaître ces symptômes et la personne recouvra son entendement.

Un tribunal judiciaire de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi. J'ai, dit-il, employé tous les ressources de l'art pour trouver un remède propre à la guérison de la surdité, et je dois affirmer que je n'ai jamais trouvé un médecin aussi efficace que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Vous pouvez être persuadé, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine possède toutes les vertus nécessaires à la guérison de cette affligeante maladie. Vous pouvez faire usage de ce certificat comme vous le jugerez convenable.

Mlle. A. Norton, de Mile End Road fut affligée de surdité pendant plusieurs années, et après avoir utilement employé toute ce qu'on lui recommanda, et avoir été soignée par un médecin, une bouteille du Gutta Vegetabilis la soulagea beaucoup et avant d'en avoir pris trois elle était parfaitement guérie.

Thomas Hornby, 48 rue Farringdon, qui était lieutenant dans le 4e. régiment fut frappé de surdité sur le champ de bataille de Waterloo et resta dans cet état depuis. Après avoir employé une bouteille de Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Green de Cumberland, qui avait été sourd pendant quatorze années recouvra son entendement après avoir employé deux bouteilles.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, ayant été employée dans beaucoup de ces cas graves et où il n'y aurait aucun autres moyens. A ceux qui sont affligés de surdité provenant du froid, cette préparation leur sera d'un grand avantage et leur fera recouvrer l'ouï dans moins de six. Le Gutta Vegetabilis est préparé selon les principes scientifiques, et ceux qui en feront usage seront convaincus qu'il peut être administré dans les heureux effets qui sont obtenus, et en réduisant dans tous les cas tout ou ayant atteint.

Vendu en gros et en détail, par agence, au no. 95, rue de la Douane, Nlle. Orléans. 4 av—1y

CABOTAGE.

LIGNE entre Apalachicola et la Nouvelle Orléans.—Pour APALACHICOLA, premier bâtiment.—La belle Goëlette TALMA, doublée et chevillée en cuivre, capt. Barroude, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. S'adresser à
1er a — J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot A. 1. CHARLEMAGNE, capt. Jackson, ayant les trois quarts de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus. Pour la balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à capitaine à bord ou à la levée de l'hôtel de la monnaie, ou à Wm. R. FOSDICK,
3 av — 153, Tchoupitoulas.

POUR BOSTON—La bombe brick BORDEAUX, capitaine Morrison, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret de 500 barils ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
3 av — 61, Commune.

POUR NEW-YORK—La belle barque NORMA, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Barton, sera expédiée sous peu. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
R. GRONING & Co., ou à PETER LAIDLAW.
3 avril

POUR NEW-YORK—Passage seulement—La brick PALMER, capitaine Marsham, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous-peu. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, près des bâtisses du triangle, ou à
6 avril — JAMES D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR NEW YORK—Devant être expédié samedi, 6 du courant.—Le beau navire CONCORD, capitaine Griffin, ayant les 3/4 de son chargement engagé, partira comme ci-dessus. Pour le fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
6 av — 65, Commune.

POUR BALTIMORE.—Le 6 avril.—La goëlette GEO. COBB, capt. G. W. Cobb, partira pour le port ci-dessus le 6 courant. Pour passage seulement, s'adresser à
3av — WHITRIDGE & co. 76 Magasins.

POUR LA MOBILE—La goëlette fine voilière VICTOR, capitaine Gould, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au magasin Bessin, ou à J. H. ASHBRIDGE,
1er av — 65, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE.—La goëlette fine voilière CONVOY, capitaine Avery, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE.

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hands premier bâtiment.—Le brick WASHINGTON, capitaine Thompson, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
1er avril — JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR NEW-YORK—La goëlette de 1ère classe MARION, capt. William, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, sera expédiée sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
21 m — EDW. A. BRIDGE, 60, Gravier.

POUR NEW-YORK.—Le navire A. 1 CONCORDIA, capitaine Ellen, sera expédié pour le port ci-dessus sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
21 mars — 33, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goëlette VICTOR, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, prendra 300 balles de fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. E. COOLIDGE,
26 mars — 66, rue Gravier.

POUR BOSTON—Le brick A. 1, ESTHER, capitaine Newcomb, ayant déjà une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, ayant fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOHN A. MERRITT,
29 mars — 53, rue du Camp.

POUR BOSTON.—La belle goëlette EXCHANGE, capt. Blin, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à KUDDER & HEAD, 24, rue Poydras. [21m

POUR BOSTON—Passage seulement.—La belle goëlette ERIE, capitaine Hawley, partira dans quelques jours. S'adresser à bord, ou à EDW. A. BRIDGE,
20m — 60, rue Gravier.

PORTS ETRANGERS.

POUR MATANZAS le 6 courant.—La goëlette A. 1 URSULA, capt. Thomas Davis, peut prendre environ 400 barils ou poids. Ayant de bons emménagements à 5 ou 6 passagers. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au bas des magasins du Triangle de la 1ère municipalité, ou à COIT & Co.
3 a — 26, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot R. GRONING, capitaine Hamilton, sera expédié pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à R. GRONING & CO.

POUR BORDEAUX.—Le beau trois-mâts VERNON, capitaine Fortune, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
4 av — 33, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire A. 1 CORIOLANUS, capitaine Tenney, sera expédié sous peu, ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour le fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
4 av — 33, Commune.

POUR LE HAVRE—Le beau navire A 1, fin voilier, ALLIANCE, capitaine Hugly, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton. S'adresser à L. H. GALE,
3av — 33, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire A. 1 NESTOR, capitaine Moore, sera expédié sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
3av — 33, rue de la Commune.

POUR VERA CRUZ.—Le beau brick COMET, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Maas, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face la rue St. Pierre ou à CUCULLU LAFERRÉ & Co.
31 m — 97, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot RUBICON, capitaine Rogers, partira pour cette destination le 1er. avril. Pour passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser au capitaine à son bord ou à LARUE & PREVOST,
25 m—13 — 6, rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier TALMA, capitaine J. Cayol, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Il prendra des passagers et environ 300 balles coton. S'adresser à J. PERRET, ou à JAMES DILLINGHAM
28 m—6 118, rue Royale, ou au capitaine à bord

POUR LA VERA CRUZ—Le beau brick français ATAR-GULL, capt. Baranger, partira pour la susdite destination le 10 de mois d'avril prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BLANCHARD, RIMER & co.
22m — 37, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire Washington, capt. Bosson, partira pour le Havre vers le 10 avril, qu'il sera complété son chargement de fret. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
27m — ROGERS, GRAY & Co. 61, Canal.

POUR LA VERA CRUZ—Le brick ISAAC FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capt. Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bas de la rue d'Espagne ou à J. W. ZACHARIE & co.
22m — 59, rue de la Douane.

SAVON CHINOIS de Lady Montague pour épargner plus éclatants le visage, le col et les mains, est remarquable dans les belles caricatures, et sous le patronage de sa majesté très gracieuse la reine Victoria, et de la haute société de la famille royale d'Angleterre, leurs majestés impériales, l'empereur et l'impératrice de Russie et les empereurs d'Autriche et de la Chine.

L'incomparable Savon Chinois de Lady Montague est le meilleur antidote connu pour les dartres, boutons, coups de soleil. Il fait aussi disparaître très promptement les rousseurs et les échaudures et produit une circulation rapide des humeurs pour blanchir la peau. C'est le meilleur savon pour la barbe à connaître son énorme onctuosité et le stabilité à adoucir la peau. C'est une des inventions les plus remarquables des chimie moderne, reçu récemment et à vendre au No. 95, rue de la Douane.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—Nlle. Orléans, 25 mars 1839. L'acte intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane sera soumis aux actionnaires de ladite banque pour leur approbation, les porteurs d'actions sont priés à cet effet, à la maison de banque, lundi 6 mai prochain; et ils sont par le présent requis d'assister à ladite assemblée personnellement ou par procuration.
Par ordre de la Direction.
26m — J. B. PERRAULT, caissier.

PERDU—Samedi matin, un portefeuille contenant environ trois cents piastres en billets de banque et quelques papiers d'aucune importance pour toute autre personne que le propriétaire. Toute personne qui aura trouvé le dit portefeuille sera libéralement récompensée en le remettant au bureau de l'Abeille le plus tôt possible.

Si au dit trouvé elle voulait retenir le montant qui y était renfermé, le propriétaire le prie de vouloir renvoyer le portefeuille et les papiers, ou les papiers seulement, sous enveloppe par la poste, à la boîte No. 423.
2avril

AVIS.—Leçons de Piano-Forte.—William Smith, professeur de Piano, offre ses services aux habitants de la Nouvelle-Orléans. M. S. ayant été employé à son pendant plusieurs années comme professeur de piano dans plusieurs familles et écoles des demoiselles, espère mériter la confiance du public de la Nouvelle-Orléans. Il réfère à
Rev. Dr. Clapp,
à MM. Sterrod & Avery,
Menegrand & Gaines.

Pour les prix, &c., s'adresser au magasin de livres d'Alex. Towar, 49, rue du Camp. 26—tj

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi définitivement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront aux termes ordinaires des avances sur les consignations que l'on voudra leur envoyer, soit à eux-mêmes ou à Roger & Co. de New-York et Louis Roger & Co au Havre.
New-York, 1er. janvier 1839. 15 jan

MANUEL BLASCO & Co. rue de Chartres, No. 19, entre les rues Conti et Bienville, reçoivent par les derniers arrivages un bel assortiment de marchandises à la dernière mode et pour la saison, composées des articles suivants:

Habits de mérinos,
Habits vestes de [illegible] couleurs assorties,
Redingottes de [illegible]
Do. de Gingham,
Pantalons de mérinos,
Do. cotonnade de toutes qualités,
Gilets piqués et de soie,
Gilets unis et en laine, de ginghams,
Cravattes de satin, unis, façonnés et à gros grains,
Bretelles élastiques et gommes élastiques,
Mouchoirs de soie
Do. de batiste blanc et en couleur,
Cols de satin, unis et à Rosette,
Do. en gros,
Gants en fil, soie et de soie,
Chaussons de coton, unis, blanc, (variés)
Chemises de toile très fines, unies et à jabots,
Do. en couleur,
Do. en toile et en couleur pour enfans,
Caleçons de toile, de coton et de soie,
Chemisettes de coton et de soie,
Bonnets de coutil et au toile grise,
Chapeaux de soie,
Do. de feutre noir gris et blanc,
Do. de soie pour enfans,
Casques de cuir, cannes et plombées,
Do. de [illegible]
Do. de do. bois de fer, de rose [illegible] et de coton,
Parapluies en gros de Naples.

Malles en peau, de voyage, et un magasin rempli de ces, ainsi qu'un grand assortiment de chapeaux de paille à bas prix.

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemines—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart; ce bateau a toutes ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure. Plaquemines, et continuera à faire des voyages réguliers le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
16 oct — ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER. Pour Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chadwin, venant d'être remis à neuf, commencera ses voyages réguliers pour la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les dimanches à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à
20 nov — GOURDAIN & BENIT, 13, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ses voyages réguliers entre ce port et ceux nommés durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comprenant l'avantage de recevoir du [illegible] la nuit, ce pour aucun bateau naviguant sur la rivière. Pour fret ou passage, devant être expédié sous peu, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER.
29 nov — 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis, à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaudières du gouvernement sont en ordre. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
3 déc — FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS, 12, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opélousas.

Le steam GALINTAN, capitaine de très bons emménagements pour des passagers et propre à faire la navigation du Bayou Plaquemines, fera tous les Lundis à [illegible] heures, et reviendra tous les Jeudis; et au besoin de l'eau dans le Bayou, sera d'un [illegible] pour les Opélousas, à 10 heures du matin, pendant la saison des eaux basses. Les passagers trouveront en l'Hôtel [illegible] des voitures pour le transporter, eux et leur bagages, au marché. chandises.
Ceux — FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurant, fera tous ses commencements pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les vendredis à la même heure.
22 av — J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout équipage depuis deux ans, et tout en bon état. Pour de plus amples informations, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
[illegible] — 35, rue du Camp.

A VENDRE—Le steamboat [illegible]—La vente du superbe steamboat qui devait avoir lieu le 1er. du courant, a été remise jusqu'au 20 de ce mois. Il sera le dit jour offert en vente, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, par Hewlett & Cenas encanteurs, s'il n'est pas vendu à l'amiable avant cette époque.

L'inventaire est déposé au bureau de M. Mansel White & Co. Pour les termes et les conditions de la vente s'adresser à GREGORY BYRNE, ou à MAUNSEL WHITE & Co.
3 nov—13

POUR LA MOBILE—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira au bout du chemin de Pontchartrain tous les jeudis, à dix heures et après l'arrivée des chars de midi, et le lundi. Il partira de Mobile toutes les samedis et mercredis. Pour passage, s'adresser à bord, ou capitaine SWILER.

P. S. Toutefois les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux ports intermédiaires, à pourvu que le capitaine Swiler en soit préalablement averti.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Actuellement amarré au bout du Bayou, près du fort en haut. Ce bateau a été complètement réparé, et il est fourni de la cargaison d'une construction récente, et de première qualité, il peut prendre environ 150 tonneaux, et des préférences transatlantiques et de sucre. On le vendra au comptant. S'il n'est pas vendu d'ici au 1er de mois, à l'amiable, il sera mis à l'enchère. Pour plus amples informations, s'adresser à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS.

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant composée des navires suivants, auxquels sera augmentée sous peu de 6 autres navires, qui seront en tous 12, ce qui permettra d'en expédier un de chaque port tous les huit jours, de la Nouvelle Orléans, facilitant ainsi le transport des marchandises, sans qu'aucune manière le prix sera:

YAZOO,	Capitaine Trask
MISSISSIPPI,	" Rock.
LOUISVILLE,	" Hunt.
SARATOGA,	" Hathaway.
HUNTSVILLE,	" Eldridge.
SHAKESPEARE,	" Palmer.

Ces bâtiments sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York expressément pour cette navigation avec des emménagements élégants pour les passagers et offrant la commodité possible. Le prix du passage est fixé à \$80 sans vin ni liqueur. Pour toutes fins de navigation, des remorqueurs seront toujours prêts en montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Ni les capitaines, ni les armateurs de ces bâtiments ne sont responsables pour les bijoux, espèces, argenterie pierres précieuses, pour les dommages des eaux, balence, caisse, en grand, ouvrage de quincaillerie ou de lingerie. Veuillez sur les avis de ces lignes. [illegible] pour lettres ou paquets ne seront responsables pour les valeurs [illegible] quelques bien qu'il a été fixé. Pour fret ou passage s'adresser à
21 m — JAMES H. HULLIN, 74, rue du Camp.

Lignes de paquebots entre Lombard & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour la navigation au [illegible] de cette ligne et [illegible] et dont la plupart sont le tonnage le plus convenable. Les navires sont tous de la meilleure sorte de construction, ce [illegible] capitaines de passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

CHASSEUR	436 tonneaux	capitaine	B. Loring.
CAROLINA	458	"	S. Lemont.
CHARLESTON	372	"	D. Eldridge.
COLUMBIANA	408	"	G. Barker.
CONCORDIA	488	"	Hardy.

Les navires ci-dessus ont tous lieu à la première classe, et ont été construits dans cette ville en vertu et commandés par des capitaines d'honorables expériences, et ont de vastes emménagements pour les passagers. Cette ligne ayant paquebots et navires réguliers, offrent des avantages aux expéditions, qui ont comptés aux mieux possibles.

Ces paquebots seront toujours remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande promptitude sera donnée pour les prendre du départ, et des retours seront également prompts par ce moyen. Ils partiront régulièrement et s'empresseront le plus simplement. On sollicite les marchands de [illegible] aux navires pour ceux qui expédient aux agents de cette ligne, dans à ceux seraient leur compétence.

Ces navires parties ayant une fois le le 14 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser à JOHN A. MERRITT,
53, rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises embarquées consignées à MM. A. C. Lombard & Co de Boston.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE ORLEANS ET BALTIMORE

Cette ligne se composera des navires ci-après, lesquels ont été construits ou achetés pour faire ce service, lesquels sont:

Navire	SEAMAN	Capitaine Minor
"	MARY,	" Nickerson,
"	TRAD PERRY, (neuf)	" Bourne,
"	SOLOMON SALTUS,	" Loring,
Brick	ARCHITECT,	" Gray.

Ces bâtiments sont de première classe et ont des emménagements beaux et bien meublés; ils sont d'un tirant d'eau de 8 et peuvent pénétrer jusqu'à Baltimore en tout temps. Ces navires sont partis du port la 4ème fois, et les fois ce sera expédié pour ce port, et les propriétaires de cette ligne, à Baltimore, par Mrs. Clark & Hellogg, espèrent que cette ligne et leurs paquebots seront recommandés pour les passagers, au désiré. Le prix du passage est fixé à \$60. On trouvera d'autres emplois dans les navires.

On emploiera dans toujours les occasions des bateaux à vapeur pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
12 oct—a — 26, rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

(Nouvelle Ligne.)

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.

Navire Orléans,	capt. Sagoora,	599 tons,	27 Nov
Navire Alabama,	capt. C C Berry,	474 tons	11 Dec
Navire Arkansas,	capt. E S Hale,	627 "	18 Dec
Navire Saratoga,	capt W Hathaway,	549 tons	8 Jan
Navire Nashville,	capt D Jackson,	549 "	22 Jan
Navire Kentucky,	capt J Bunker,	529 "	5 Fev

Ces navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtiments seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours pourvues de vins et rafraîchissements.

Le prix des passagers à la chambre est de \$80, sans vin ni liqueur; les arbitres et l'équipage ne fourniront que le nécessaire. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
H. O. AMES,
No. 40 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des casseses, soit de verreries, quincailleries, marbre ou granit, cuivre, acier etc.; ni des paquets ou objets à ne pas qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agents.
6 mia—a

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que le dépôt de cette fabrique qui était au coin des Champs-Elysées, chez Messrs. Urquhart et Maçons, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co ils continueront leur manufacture de la manière a [illegible] de plâtre calciné, employant les meilleurs qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York; chaque baril a un garanti contenir quatre boisseaux, et par pieds plus que ceux venant du Nord. MM. les contracteurs plâtriers ou entrepreneurs, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt rue Conti No. 119, où ils trouveront à leur magasin les ciments jaunes et gris hydrauliques, des métaux romains & c. des plâtres préparés pour les plafonds de terres, seront toujours à la disposition des entrepreneurs et des plâtriers à des prix modérés.

Signature de la société pour la vente des plâtres.
J. N. DE POUILLY; T. DEPOUILLY & co.
Pour les constructions seulement.
DEPOUILLY & DEPOUILLY.

COMPAGNIE du Chemin-à-Coulisses du Golfe du Mexique.—Des propositions seront reçues au bureau de cette compagnie, No. 57, rue Conti, jusqu'à samedi prochain, 13 courant, pour la fourniture des pièces de bois suivantes, savoir:

3000 pieds bois de cyprès de 6 à 12 pouces sur 30 pieds de longueur.
5000 do. de 7 à 8 p. sur 40.

Les pièces devront être conduites au dépôt de la dite compagnie et devront être livrées dans la rue des Bons Enfants entre Champs-Elysées et Espagne, le, ou avant le 20 courant.

Nouvelle Orléans, 9 avril 1839.
10 a — WILLIAM FORET, commis.